



Compte-rendu de la **Commission Paritaire Nationale** des **CABINETS DENTAIRES** réunie le **14 février 2019**



Changement de présidence de la CPPNI : Mme LEPOUCHARD (FNISPAD) doit renoncer à son mandat pour conflit d'intérêts car intervient en centre de formation. En l'absence d'autres candidatures, Mr Jovanovic, CFDT, est élu nouveau président.

1) Approbation du PV du 10 janvier 2019

2) **Négociations salariales** : le collège employeur nous propose à nouveau 1,9 % d'augmentation sur les postes qualifiés seulement. Après plusieurs suspensions de séances, le collège salarié reste sur sa position de 3 % sur l'ensemble de la grille. Lors de la prochaine réunion le collège employeur reviendra avec une proposition, mais laisse déjà entendre que la négociation se fera seulement sur les emplois qualifiés. La CFDT demande que soit alors indiqué sur le protocole d'accord que les employeurs de façon unilatérale ont décidé de ne pas appliquer l'augmentation sur l'ensemble de la grille : employeurs OK. La CFDT laisse entendre cependant qu'elle sera signataire à 1,9 %.

Si accord, l'effet sera rétroactif et prendra effet au 1^{er} janvier.

3) **Prise en charge employeur du temps d'enregistrement du Titre d'assistante dentaire auprès de l'ARS** : Les OS soulèvent le problème du trajet/risque d'accident lors du trajet : l'assistante dentaire serait-elle en AT ? Le collège employeur rappelle que la démarche de l'inscription est d'ordre personnel. Le temps de trajet est comptabilisé comme rémunéré en temps effectif, mais les employeurs refusent que ce soit considéré comme assimilé à du travail effectif. Prochaine réunion : nouvelle proposition d'accord pour ce point ; tout dépendra donc de la formulation de l'avenant.

4) **Signature d'accord sur les OPCA** : l'ensemble des OS (sauf la CFDT) signent l'accord de désignation de l'OPCO, pour réaffirmer leur choix. C'était une demande du ministère.

COMPTE-RENDU CPNEF

1) Approbation du compte-rendu du 10 janvier 2019.

2) **ACTALIANS doit fournir le référentiel d'aide dentaire prochainement.**

3) **Choix du nom de l'Assistante dentaire niveau 2** : n'est pas déterminé lors de cette réunion. Le collège salarié proposait « Hygiéniste dentaire » mais les employeurs sont défavorables, car cette profession existant dans d'autres pays, il y aurait risque (!) de confusion entre les deux qualifications différentes. Le choix du nom est renvoyé à la prochaine réunion.

4) **Point sur les modules complémentaires.**

5) **Agréments CPNEFP** : accordés à 2 centres (Béziers et Orléans) sur 4 sur la base des critères géographiques + nombre de stagiaires.

6) **Dossiers particuliers** : 2 dossiers soumis à interprétation : unanimité sur les réponses à communiquer.

Pour la délégation CGT

Carine PAILLAU, Gérard DANIEL, Philippe GALLAIS